

Communiqué de presse

Lancement de la plateforme suisse contre la traite des êtres humains

Genève, le 14 octobre 2020 / **Pour marquer la Journée européenne contre la traite des êtres humains du 18 octobre, le CSP Genève lance aujourd'hui avec trois autres organisations un réseau national de lutte contre la traite des êtres humains, la Plateforme Traite.**

À l'occasion de la Journée européenne contre la traite des êtres humains, le 18 octobre, quatre organisations lancent un nouveau réseau national de lutte contre la traite des êtres humains : Plateforme Traite - Plateforme suisse contre la traite des êtres humains.

Ses membres fondateurs sont la FIZ Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration, ASTRÉE, le Centre social protestant (CSP) Genève et Antenna Mayday Ticino. Ces quatre organisations soutiennent les victimes de la traite des êtres humains et placent la protection et les droits de ces victimes au centre de leur travail.

Malgré les grands progrès réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains en Suisse, les centres d'assistance aux victimes de la traite constatent que les victimes ne reçoivent pas toujours le soutien et la protection auxquels elles ont droit.

La nouvelle Plateforme Traite invite la Confédération et les cantons à prendre notamment les mesures suivantes pour mieux protéger les victimes de la traite des êtres humains en Suisse :

- Dans tous les cas et dans tous les cantons, il y a lieu de garantir l'implication le plus tôt possible des organisations spécialisées dans l'identification, le conseil et la protection des victimes, mais aussi de garantir que leurs services soient financés.
- Les victimes qui ont été exploitées à l'étranger et qui ont fui en Suisse doivent avoir accès à un soutien et à une protection dans notre pays. Cela s'applique en particulier aux victimes qui se trouvent dans le système d'asile. En outre, les expulsions relevant du Règlement Dublin II ne devraient pas être effectuées en cas de soupçon de traite.
- Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour sensibiliser les institutions et le public au phénomène de la traite des êtres humains, surtout s'agissant de l'exploitation de la force de travail. Le droit pénal devrait être appliqué à l'aune de l'art. 4 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains afin de mieux appréhender les situations d'exploitation de la force de travail.

La brochure en annexe contient des recommandations aux décideurs politiques afin d'améliorer la protection des victimes. En outre, elle contient trois récits qui illustreront les difficultés que les victimes rencontrent.

La Plateforme Traite continuera à défendre les droits des victimes de la traite des êtres humains et à combler les lacunes en matière de protection des victimes. Elle met en réseau les acteurs pertinents et développe des actions politiques, des actions de lobbying et des campagnes de sensibilisation.

Contact

Anna Schmid

Coordnatrice de la Plate-forme suisse contre la traite des êtres humains

044 436 90 00 / 076 374 03 07

info@plateforme-traite.ch